

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 7

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

498 363 001 RCS Bourg-en-Bresse.

PLIALU.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : Technoparc Saone Vallée, 01390 Civrieux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE FUSION 1) Par convention sous signature privée du 20 novembre 2025, la SAS PLIALU, au capital de 50.000 €, ayant son siège social sis Technoparc Saône Vallée, à CIVRIEUX (01390), immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE, sous le n° 498 363 001, et la SAS INFINIMETAL au capital de 103.000 €, ayant son siège social sis Technoparc Saône Vallée Ouest, 133 Rue Copernic, à CIVRIEUX (01390), immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE, sous le n° 820 238 095, ont établi un projet de traité de fusion aux termes duquel la société INFINIMETAL ferait apport, à titre de fusion à la société PLIALU sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société INFINIMETAL devant être dévolue à la société PLIALU dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. 2) Evaluation de l'actif et du passif de INFINIMETAL dont la transmission à la société PLIALU est prévue : -Montant de l'actif : 376.079 € -Montant du passif : 491.904 € 3) La SARL METALCORE au capital de 840.100 €, ayant son siège social sis Technoparc Saône Vallée, 150 Rue Copernic, à CIVRIEUX (01390), immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 813 543 774, société mère de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, détenant la totalité des actions de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. 4) La société INFINIMETAL serait dissoute de plein sans liquidation, et la société PLIALU serait subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société INFINIMETAL à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc participant à l'opération de fusion, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Conformément à l'article L. 236-6 du Code des

commerce, le projet de fusion a été déposé pour le compte de la société INFINIMETAL et pour le compte de la société PLIALU au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE le 20 novembre 2025..

